

COMMENT OBTENIR UNE AIDE FINANCIÈRE POUR EMPLOYER
UN APPRENTI ET/OU UN SALARIÉ EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

1 UNE AIDE UNIQUE POUR CERTAINS
CONTRATS D'APPRENTISSAGE.

2 UNE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LES AUTRES CONTRATS D'APPRENTISSAGE,
ET SOUS CONDITION POUR LES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION
CONCLUS AVEC DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS.

MODIFICATION DU MONTANT DE L'AIDE UNIQUE

Remplacement l'aide unique qui était étalée sur 3 ans par une aide d'un montant maximal de 6 000€ pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2023.

| CONTRAT | 1 ^{ÈRE} ANNÉE | 2 ^{ÈME} ANNÉE | 3 ^{ÈME} ANNÉE |
|--------------------------------|--|------------------------|------------------------|
| DU 01/01/2019 AU 30/06/2020 | 4 125€ | 2 000€ | 1 200€ |
| DU 01/07/2020 AU 31/12/2022 | 5 000€ pour un mineur 8 000€ pour un majeur | 2 000€ | 1 200€ |
| À PARTIR DU 01/01/2023 | 6 000€ | | |

RÉCAPITULATIF DES DEUX AIDES

 **NON CUMULABLES
ENTRE ELLES**

| | AIDE UNIQUE | AIDE EXCEPTIONNELLE NOUVEAU |
|----------------------------------|--|--|
| MONTANT | 6 000€ | |
| CONTRATS CONCERNÉS | Contrats d'apprentissage conclus à compter du 1 ^{er} janvier 2023 | Contrats d'apprentissage et de professionnalisation conclus du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023 |
| DIPLOMES PRÉPARÉS | Diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au BAC | Dans les entreprises de moins de 250 salariés, titres ou diplômes équivalents au moins au niveau 5 (soit BAC + 2) et au plus au niveau 7 (soit BAC + 5) du cadre national des certifications professionnelles |
| ENTREPRISES CONCERNÉES | Entreprises de moins de 250 salariés | Toutes les entreprises |
| CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER | Sans conditions | Sans conditions pour les entreprises de moins de 250 salariés |
| MODALITÉS DE VERSEMENT | Subordonnée au dépôt du contrat à l'OPCO. Versée avant le paiement de la rémunération par l'employeur et chaque mois dans l'attente des données mentionnées dans la DSN. | |

POUR EN SAVOIR +  >>